

SAINT-DENIS
ET VOUS

LE TRAVAIL DES ÉLUS
SUR LE TERRAIN

LES ACTIONS DE L'INTER-
COMMUNALITÉ

L'ÉCOLE, LA JEUNESSE
SPORT ET CULTURE

LA VIE ÉCONOMIQUE
ET L'EMPLOI

ASSOCIATIONS
ACTION SOCIALE
ET SOLIDARITÉ



> Budget 2017

La vigilance des années précédentes porte ses fruits

Saint-Denis-lès-Bourg œuvre depuis plusieurs années pour que les dépenses soient maîtrisées. Ainsi, d'importants efforts d'économie ont été réalisés en matière de fonctionnement. Après quatre ans sans nouvel emprunt, la commune ressent les effets positifs du remboursement des prêts antérieurs, malgré un contexte économique toujours tendu et la poursuite des baisses de dotation des l'État auprès des collectivités.

> Budget général

Le budget est à l'équilibre (4 518 000 €). Du côté des investissements, les dépenses prévisionnelles sont à hauteur de 2 574 000 € réparties en quatre postes : la voirie, le patrimoine (matériel, bâtiments), les acquisitions foncières et le remboursement du capital des emprunts. Le maintien de cette forte capacité d'investissement, sans recours à l'emprunt, est rendu possible grâce entre autres à la poursuite de la vente des terrains de l'éco quartier. « Cette année encore, nous allons faire en sorte de maintenir le niveau que nous avions les années précédentes en ce qui concerne les achats et les charges externes, explique Paul Dresin, adjoint aux finances. En dépenses de gestion, nous sommes au même niveau qu'en 2012. Les charges salariales ont été stabilisées durant quatre ans, mais en 2017 le point d'indice est revalorisé de 4 %. Les aides aux associations ont été maintenues au même niveau que les années précédentes. Nous avons notamment accompagné la fusion de Pôle Pyramide ou encore l'association Bout' Chou, gestionnaire de la crèche, mais nous ne pourrions pas rester au même niveau de contribution dans les années à venir si la tendance à la baisse des dotations de l'État se poursuit (moins 80 000 € en 2017). »

Du côté des investissements

Comme le précise Paul Dresin, « 2017 sera "l'année voirie" avec deux gros chantiers attendus : aménagement de la rue de la Charpine et de la rue Nungesser et Coli, ainsi que le lancement des études et travaux du chemin des Oures, donnant sur la Rocade. Pour ce qui est du patrimoine (bâtiments et matériel), des travaux de maintenance sont prévus à la crèche et l'école des Vavres avec la réfection des sols, des toilettes et des salles de siestes. Les abords de la chaufferie bois et du skate park seront également terminés. »

Comme les années précédentes, et afin de préparer l'avenir, des études d'aménagement et des acquisitions foncières vont également être réalisées en 2017 en ayant recours à l'Établissement public foncier local (EPFL) qui achète et gère les procédures d'achat des terrains pour le compte de la commune.

Les actions en matière de patrimoine naturel et de biodiversité seront également poursuivies, avec par exemple, pour le patrimoine ancien, la statue de Saint-Bruno au cœur de l'église qui va être rénovée cette année, rénovation financée en grande partie par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne Rhône-Alpes.

> Budget assainissement

Pour Paul Dresin, « c'est un budget qui sera exceptionnel cette année en raison de la construction de la station d'épuration. Ce nouvel équipement dont le montant s'élève à 3 859 000 € est réalisé en collaboration avec la commune de Saint-Rémy, dont la participation est de 500 000 €, et avec le soutien du Département et de l'Agence de l'eau. Les coûts de maintenance et les annuités d'emprunt vont générer une augmentation de la taxe d'assainissement de 5 % par rapport à l'an dernier. Ainsi, le coût sera porté à 1,49 € le m³ d'eau consommé à compter du 1^{er} janvier 2017 (contre 1,42 € jusqu'en novembre 2016). »

> Budget régie de l'énergie

« L'arrivée des nouveaux habitants sur le secteur de la Viole, dont les logements sont raccordés à la chaufferie bois municipale, va permettre d'équilibrer le budget en constituant des recettes pour la commune, poursuit Paul Dresin. Ainsi, la participation du budget général pour maintenir à l'équilibre ce poste budgétaire sera considérablement réduite. »

Ainsi, grâce à la vigilance de la commune, il n'y aura pas d'augmentation d'impôts cette année en dehors de la taxe d'assainissement. De ce fait, Saint-Denis-lès-Bourg peut se permettre d'investir 1 500 000 € pour la voirie sans emprunt.



GUILLAUME FAUVET, MAIRE

Une équation budgétaire complexe

Les fondamentaux d'un budget sont simples et identiques, que ce soit pour l'État, les collectivités locales, les entreprises ou les ménages : avant tout, payer ce que l'on doit, faire face aux dépenses quotidiennes indispensables, épargner et investir en fonction de ses moyens. Face à un « effet de ciseau » marqué par une augmentation des dépenses et une baisse des recettes, ils deviennent pourtant de plus en plus complexes à mettre en œuvre pour les collectivités locales ! Après avoir vécu pendant des décennies au-dessus de nos moyens, la situation économique de notre pays nous rappelle brutalement depuis quelques années que nous ne pouvons continuer éternellement à reporter le poids de la dette sur les générations futures. Il nous faut réagir et prendre part à l'effort national de redressement des finances publiques. Je ne cesse de le répéter ; cet effort important et rapide pour toutes les communes ne pourra pour autant être durablement accepté et profitable qu'à condition qu'il soit équitablement réparti et porté par tous. Face à cette situation, la construction du budget de notre commune pour l'année 2017 repose toujours sur les trois mêmes piliers : poursuivre le désendettement lié à la réalisation des précédents équipements et optimiser les dépenses de fonctionnement pour compenser les baisses de ressources ; stabiliser la fiscalité pour ne pas grever le budget des ménages ; préserver des capacités d'investissement sans recours à l'emprunt pour accompagner le développement de la commune et répondre aux besoins des habitants dans tous les quartiers. Cette équation trouve pourtant ses limites. Elles nous ont demandé en 2016 de retarder la réalisation de certains investissements pourtant attendus et de prioriser nos engagements. Préparés techniquement et financièrement l'an passé, ils seront réalisés cette année sans risque d'obérer nos finances. Ce numéro et les suivants vous les présenteront.

Même si nos choix sont parfois difficiles, nous les prenons avec responsabilité, équité et solidarité. Parier sur l'avenir, mais vivre dans le présent. Penser avec ambition, mais agir avec raison. Tel est le sens de notre engagement pour notre commune et tous ses habitants.



UN GOÛT D'INACHEVÉ

André Malraux disait « *les idées ne sont pas faites pour être rêvées, mais pour être vécues* ». Force est de constater que la mise en place des idées de nos édiles nationaux au niveau local laisse perplexe.

Pour exemples :

- une application de la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires chaotique
- une mise en route des nouvelles agglomérations douloureuses avec un transfert d'une partie du personnel communal et de leur compétence sans baisse d'activité dans les mairies

• une baisse du service public de proximité avec la disparition du service communal des cartes nationales d'identité

• une inquiétude légitime du personnel communal...

Ceci conjugué avec la reconduction de la baisse drastique des dotations de l'État allouées aux collectivités, avec un maintien conjoncturel des taux d'imposition locaux, laisse présager des lendemains incertains avec des reports de chantiers communaux pourtant indispensables.

Le groupe Minoritaire
Tél. 07 87 85 08 26

ÉCHOS DU CONSEIL

> Séances de mars 2017

Cimetière communal

• Adoption du nouveau règlement du cimetière, avec actualisation des dispositions antérieures. Le règlement précise notamment les conditions de sépulture et fixe les dispositions tarifaires applicables à compter du 1^{er} avril 2017.

Plan Local d'Urbanisme de la commune

• Décision de valider l'engagement de modifications simples et réglementaires et délibération favorable et motivée sur l'ouverture à l'urbanisation de la Zone 2AU au nord-ouest du centre bourg.

Sécurité et prévention de la délinquance

• Approbation unanime de la convention valant « PROTOCOLE DE PARTICIPATION CITOYENNE » à signer entre le Préfet de l'Ain, le Directeur départemental de la sécurité publique de l'Ain et le Maire, pour mettre en œuvre la participation citoyenne dans un cadre qui en définit les limites, garantissant par un suivi et un

contrôle réguliers, les pouvoirs et les attributions de chacun.

Environnement et cadre de vie

• Réhabilitation du chemin des Pêcheurs par l'entreprise Granulats Vicat au premier semestre 2017, dans le cadre du travail mené par le groupe « aménagement de la Gravière » composé d'élus de Saint-Denis et de Buellas.

• Poursuite de l'action auprès des particuliers pour l'installation de nids d'hirondelles, avec le concours de Wilfried Bouiller, d'Enedis (anciennement ERDF) et de la Ligue de Protection des Oiseaux : 10 familles ont fait acte de candidature.

Vie locale

• La fête médiévale est bien lancée avec le concours actif du milieu associatif et se déroulera du 30 juin au 2 juillet 2017, associée le 1^{er} juillet à la fête des écoles et dont le point d'orgue sera dimanche 2 juillet avec spectacle et cavaliers. Le conseil municipal a voté un budget de 10 000 €.

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la mairie www.stdenislesbourg.fr

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (CME) ET DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR (CMJ)

Le CMJ travaille toujours sur la capsule temporelle (boîte dans laquelle seront placés des objets du présent (photos...) et qui sera ouverte dans 30 ou 40 ans). Les jeunes ont trouvé un endroit où la déposer.

Le thème de la citoyenneté est abordé actuellement avec les adolescents, 2017 étant une année électorale...

Le logo du CMJ a été créé.

Les jeunes ont également participé à la réunion mise en place pour aborder les questions sur la biodiversité. Très impliqués, ils ont pris part à la distribution des nids d'hirondelles auprès des habitants. Cette action a été pour eux l'occasion de s'exprimer et de présenter ce qu'ils en pensaient.

Lors de cette réunion, ils ont également été favorables à la mise en place de ruches sur la commune.



> Ça s'est passé

Le 5 avril, le CME était invité à Viriat pour un après-midi inter CME avec Péronnas et le 8 avril, le CME de Polliat a été accueilli à Saint-Denis.

> Le rendez-vous

Le 12 avril, nettoyage de Printemps. Rendez-vous à 14h devant la mairie.

> Les services techniques

Peu connus, ils sont pourtant indispensables

Les élus travaillent constamment à l'amélioration du cadre de vie, de la sécurité et du service public en général. Les services techniques sont chargés de mettre en œuvre cette volonté municipale tout au long de l'année. Ils procèdent en effet, de manière permanente, à l'entretien du patrimoine communal, de la voirie, des espaces publics et répondent aux demandes qui émanent des habitants. Mais leurs rôles ne se cantonnent pas à ces seules missions.

« Les services techniques sont composés de 7 agents, explique Nicolas Verne, responsable du service. Denis Calland, mon adjoint, est spécialisé en espaces verts, tout comme Thierry Desbenoit et Dominique Guy. Ils s'occupent de la taille, de la tonte, du fleurissement, du désherbage, de l'entretien du terrain de foot et des espaces de jeux, ainsi que de la pose de mobilier urbain. En voirie-assainissement, il ya deux agents : Bernard Morel et Anthony Razurel. Ils ont la charge de l'entretien de

la voirie, du fauchage, des travaux et de l'entretien sur le réseau d'assainissement. Bernard Morel s'occupe également de la maintenance du parc roulant. Deux agents de maintenance des bâtiments communaux, Franck Violet et Stéphane Poisson, interviennent dans tous corps de métier : bâtiment, plomberie, électricité, petite maçonnerie, plâtrerie-peinture... Enfin, nous avons aussi un contrat aidé en la personne de Jérôme Gruet, qui intervient 20 heures par semaine essentiellement pour l'entretien des espaces verts. Notons

cependant que l'équipe est polyvalente lors de périodes chargées. D'autres missions nous sont également confiées : propreté de la commune, logistique et préparation des manifestations, mise en place des élections, déneigement avec une astreinte de début décembre à fin février. »

Ainsi, tout au long de l'année, les agents des services techniques municipaux veillent à rendre la commune de Saint-Denis-lès-Bourg la plus agréable possible pour ses habitants comme pour les visiteurs.

> Rappel : obligation d'entretien et d'élagage (Code civil)

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les lignes électriques, téléphoniques et l'éclairage public.

> Entretien des plantations

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même. Il a en revanche la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans. Vous pouvez exiger cet élagage, même si cette opération risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain.

> Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

N'hésitez pas à consulter les articles de loi, les arrêtés municipaux et préfectoraux à la mairie.

À SAVOIR



> Le Moyen âge à l'honneur

Les associations se sont emparées du thème de l'année

Depuis le début de l'année, de nombreuses animations ont été mise en place par la Médiathèque l'Odysée, Pôle Pyramide et l'ACS, en partenariat avec la Maisnie du Chevalier Bragon, l'association Bout' Chou et les écoles du village, des Vavres et des Lilas. Cécile Body, artiste plasticienne et Patricia Perrin, intervenante arts plastiques à l'ACS participent également à l'aventure et ont plaisir à partager leurs savoir-faire. Ainsi, le Moyen âge a été décliné sous différentes formes pour le plus grand plaisir des petits et des grands...



> Avec Pôle Pyramide

Accompagnés par des intervenants de la Maisnie du Chevalier Bragon, en février, les enfants du centre de loisirs ont participé à deux mercredis après-midi médiévaux. Au programme : découverte des instruments de musique anciens et mise en musique d'un conte, cuisine et jonglerie. Et durant les vacances scolaires, c'est une démonstration d'armes moyenâgeuses et une initiation à l'art du combat qui leur a été proposée.

Les TAP (temps d'accueil périscolaire) ont aussi été l'occasion pour les enfants de construire des châteaux et des blasons, sous toutes leurs formes (Légo®, informatique...).

Enfin, les plus jeunes sont en train de confectionner une robe médiévale.

Du côté des adultes, l'atelier couture de Pôle Pyramide réalise également une robe du Moyen âge. Une dictée à partir d'un texte médiéval a été proposée le 15 mars. Et le 17 mars, le café des habitants s'est transformé pour la journée en café des gueux, où café et gourmandises médiévales ont été servis aux participants par des bénévoles costumés.

> Avec la médiathèque

Des animations riches et variées ont

été mises en place, comme Histoires et vitrail, en partenariat avec la crèche, les écoles, Pôle Pyramide, la Maisnie du Chevalier Bragon et Cécile Body. « À partir d'histoires lues, les enfants ont mis en relief les gabarits de personnages et ont rempli des panneaux-vitraux en utilisant divers supports : craies, pastels secs et gras, peinture, gommettes, explique Françoise Curt, responsable de la médiathèque. Et à partir de personnages historiques ou de blason, les enfants ont découvert ce qu'est un vitrail et ont peint en respectant un code couleur (Marguerite d'Autriche, le blason de Saint-Denis, un ange musicien...). »

Avec le CDI du collège et les collégiens, la médiathèque a proposé des ateliers de création d'histoires. « Sur le thème du Moyen âge, les ados ont écrit plusieurs histoires courtes, inventées ou inspirées de légendes, destinées aux tout petits, pour-

suit Françoise Curt. Un panneau avec des expressions de l'époque a été créé et une "fan fiction" est en route. »

> Agenda

- Un stage de peinture sera organisé du 26 au 28 avril dans les locaux de l'ACS pour un public d'enfants et d'adolescents qui partiront à la découverte de l'art médiéval et des techniques de peinture de l'époque avec comme objectif la réalisation d'une fresque.
- Un après-midi festif médiéval pour les aînés de plus de 75 ans sera proposé jeudi 4 mai par le CCAS et Voisin'âges. Pour tous renseignements, contacter Nawal Regragui 04 74 24 24 64 (CCAS) ou Syndie Jan au 04 74 22 42 65 (centre social).
- Un atelier calligraphie est programmé les 6 et 27 mai à la médiathèque, en partenariat avec Danielle Bouchoux, destiné à un public adulte (le même groupe les deux jours) qui voyagera au Moyen âge au travers de l'écriture et son évolution.

> Handicap et accessibilité

Où en est-on ?

Tous les établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP) doivent être accessibles depuis le 1^{er} janvier 2015. Or, les ERP qui n'étaient pas aux normes au 31 décembre 2014 doivent faire l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) permettant de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité des bâtiments et par là même, de ne pas être sujet à sanction.

Saint-Denis-lès-Bourg a respecté la loi et le dossier qui a été déposé en Préfecture dans les temps (avant le 26/09/2015) a été accepté. « Le coût des travaux à réaliser s'élève à 200 000 €, explique Patrick Bouvard, adjoint délégué à l'aménagement du territoire. Notre planification s'étend sur 6 ans, ce qui correspond à une dépense d'environ 33 000 € par an. Cette année sera réalisée l'accessibilité du gymnase avec la mise en place d'une rampe et de bandes de guidage au sol destinées aux personnes mal voyantes, depuis la place de stationnement réservée aux handicapés jusqu'à l'entrée du bâtiment. Concernant la crèche, l'école du village et Pôle Pyramide, un système de vitrophanie (autocollant destiné à être appliqué sur une vitre et à être vu de l'extérieur) et des cheminements extérieurs vont être aménagés. Quant à l'école du village, le module "voix" dans l'ascenseur va être installé. »

L'Ad'AP de la commune va nous conduire jusqu'en 2020. La restructuration de la mairie avec notamment la reprise complète de l'accueil sera réalisée dans les années à venir.

> Focus sur... les incivilités !

On pourrait croire que le respect, valeur fondamentale, coule de source, mais ce n'est pas le cas... Le manque total de civisme est malheureusement monnaie courante de la part d'un certain nombre de nos concitoyens, ce qui est bien regrettable...

Comme le rappelle Sandrine Martinand, animatrice responsable enfance au sein de Pôle Pyramide, « une place pour handicapés a été faite à proximité du centre de loisirs pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus facilement à l'école et au centre de loisirs. Malheureusement, cette place n'est pas souvent laissée libre. Il arrive que nos équipes ou des parents interviennent, certaines personnes quittent parfois la place, mais d'autres non... » Les stationnements réservés aux personnes handicapées disposent de l'espace nécessaire pour sortir le fauteuil et pour se mouvoir autour du véhicule.

> Témoignage

Une maman d'enfant fréquentant le centre de loisirs est en fauteuil roulant. Quasi quotidiennement, elle est confrontée à ce genre de problèmes. « Les personnes se garent derrière la place pour les personnes en situation de handicap. À plusieurs reprises, j'ai observé leurs regards : les conducteurs ne s'adressent même pas à moi pour me demander s'ils gênent ou pas. Ils sortent de leur voiture et font comme si de rien n'était. Ce genre de comportement est méprisable. Il faudrait, je pense, sensibiliser les personnes valides en les mettant par exemple quelques heures dans un fauteuil roulant. Cela leur permettrait de se rendre compte de la galère quotidienne vécue par les personnes à mobilité réduite... »

> Aménagement de la voirie

C'est bientôt au tour des rues Nungesser et Coli et de la Charpine

Les rues de la Charpine et Nungesser et Coli font partie du réseau structurant de la commune. La rue de la Charpine assure la liaison intercommunale entre Saint-Denis-lès-Bourg et Péronnas. La rue Nungesser et Coli relie Saint-Denis-lès-Bourg au quartier de la gare de Bourg-en-Bresse. Ces voies étant très dégradées, la commune va procéder cette année à leur réaménagement.

Tous les modes de déplacement sont visibles sur ces deux rues, mais leur hiérarchisation n'est pas toujours lisible. En procédant à l'aménagement de ces voies de circulation, les objectifs de la commune sont multiples. « Nous souhaitons sécuriser l'espace public en intégrant les modes doux (cyclistes, piétons) et en les rendant prioritaires, explique Patrick Bouvard. Nous voulons également réduire considérablement la vitesse qui est souvent excessive sur ces voies. Plusieurs autres points importants seront pris en compte comme l'assainissement de surface, les transports en commun et l'état des réseaux secs et humides. Enfin, un plateau surélevé sera réalisé à l'intersection des rues

Nungesser et Coli et des Chardonnerets. Le budget prévisionnel pour ces travaux est de 960 000 €, dont 70 000 € dédiés à l'assainissement. En effet, certaines habitations ne sont pas encore raccordées au séparatif (eaux pluviales, eaux usées). »

> Rue de la Charpine

Un aménagement provisoire a été mis en place en 2013 sur la rue de la Charpine, les balises installées font office de chicane et permettent de réduire la vitesse des automobilistes. Afin de confirmer le rétrécissement de chaussée, un profil de voirie type « voie centrale banalisée » va être mis en œuvre. Le feu tricolore situé à l'intersection de l'avenue de Trévoux et de

la rue de la Charpine va être déplacé. Des plateaux surélevés vont être aménagés aux intersections.

> Rue Nungesser et Coli

La chaussée aura une largeur de 5,5 m. Des espaces piétons délimités par des bordures seront aménagés afin de permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Pour ces deux rues, des points de collecte des ordures ménagères et du tri seront implantés en dehors des cheminements piétonniers.

Une réunion publique constructive a eu lieu le 16 mars en présence de nombreux habitants et du maître d'œuvre.

> STEP

Ça prend forme !



Les travaux de construction de la station d'épuration ont démarré dans les temps, le 4 janvier dernier. Les intempéries du début d'année et notamment les températures très froides que nous avons connues en janvier ont occasionné un léger retard qui sera malgré tout sans conséquence sur la livraison ; les aléas liés aux intempéries étant prévus dans la planification du chantier.



La mise en eau devrait être effective cet été et la nouvelle STEP sera mise en service fin 2017.

À noter : il a été prévu dans le marché une période de 3 mois de réception des travaux afin de s'assurer du bon fonctionnement et de l'autonomie de ce nouvel équipement.

> Suivez l'avancement des travaux sur notre page

> Préserver les abeilles

Un enjeu de taille pour l'avenir



Dans le cadre du projet d'aménagement du vallon de la Viole, six acacias ont été plantés afin de préparer l'arrivée des abeilles. « Nous avons travaillé sur le projet d'installation de deux ruches avec le CME et le CMJ, souligne Cécile Bernard, adjointe déléguée à l'environnement. Gérard Colignon, ancien directeur des services techniques actuellement à la retraite, et Alain Gonet, agriculteur retraité, sont venus présenter l'apiculture et le monde des abeilles aux enfants. Ces deux apiculteurs passionnés ont également une grande connaissance de la commune. Les enfants ont été très intéressés par le sujet et se sont montrés très sensibles à la protection et à la sauvegarde des abeilles, insectes indispensables à la préservation des écosystèmes. »

Ainsi, avant l'été, deux ruches seront installées. Les enfants auront le plaisir de s'en occuper, accompagnés par Gérard Colignon et Alain Gonet. Ce moment fort est attendu avec une grande impatience...

> Hirondelles de fenêtres

Onze nids ont été distribués



La réunion publique du 8 novembre a permis de présenter à la population le diagnostic établi par la FRAPNA concernant la biodiversité existant sur la commune. « Lors de cette réunion, il a été proposé aux habitants d'installer des nids d'hirondelles de fenêtres chez eux, explique Cécile Bernard. Wilfried Bouiller a parlé de l'importance de réintroduire ces hirondelles dans nos villages, car en raison des matériaux utilisés pour les constructions nouvelles, elles ne trouvent plus ce qui leur est nécessaire pour installer leurs nids dans les milieux très urbanisés, comme de la boue. Aussi, le 11 février, nous avons distribué onze nids à des particuliers répartis dans un rayon de 6 km maximum. Les enfants du CMJ se sont bien impliqués dans cette démarche. C'est important que des hirondelles soient présentes sur la commune, cela démontre que cette dernière n'est pas trop sujette à la pollution. »

Lors de la distribution, Wilfried Bouiller s'est rendu chez les personnes concernées pour leur expliquer comment installer les nids.

> Comité de fleurissement

En route vers les Floralies 2017



Les Floralies 2017 s'installeront à Ainterexpo du 15 au 24 septembre et auront pour thème « Éclats d'eau ». Cette année, le comité de fleurissement de la commune participera à cette manifestation de grande envergure et proposera un stand pédagogique de 70 m² qui aura pour thème « l'eau d'hier à aujourd'hui », tel un voyage à travers les âges...

Plusieurs réunions ont permis d'avancer sur le projet : préparation du stand, mise en scène grandeur nature...

> Du côté de la Médiathèque

22 avril

Contes en Couleurs : entrée libre et gratuite.
10 h 30 - 10 h 45 : tout petits jusqu'à 3 ans
10 h 45 : 4 ans et plus

6 et 27 mai

Ateliers d'initiation à la calligraphie sur le thème du Moyen âge, par Dan Bouchoux, calligraphe qualifiée. Gratuit, mais engagement à suivre les deux séances. Places limitées. Sur réservation (coordonnées ci-après)

20 mai

Contes en Couleurs

Focus sur... Le portage de livres

Vous ne pouvez pas vous déplacer à la médiathèque, temporairement ou définitivement, mais vous aimez continuer à découvrir de nouveaux livres ? Profitez du service de portage de livres à domicile. Après un premier entretien avec la bibliothécaire afin de cerner vos goûts et vos souhaits, elle viendra une fois par mois vous apporter les livres choisis dans le fonds de la médiathèque.

Romans contemporains, policiers, récits du terroir, écrits en grands caractères, biographies, documentaires, vous aurez accès aux mêmes documents que les autres usagers de la médiathèque.

Le portage de livres est un service gratuit, seul vous sera demandé le montant de l'inscription à la médiathèque. N'hésitez pas à vous renseigner !

Renseignements et inscriptions
Tél. : 04 74 24 45 43
mediatheque@stdenislesbourg.fr

> ACS

Une association de loisirs et de découvertes

Affiliée Éducation populaire (Jeunesse et sport), l'Association culturelle et sportive propose 40 ateliers culturels (escrime de spectacle, peinture et dessin, théâtre) et sportifs (athlétisme, capoeira, découverte de la danse, escalade, gymnastique, modern' jazz, rock et danses latines, sophrologie, yoga, volley).

« Les ateliers sont ouverts à tout le monde, explique Jean-Claude Gioria, président depuis 1996. Chacun y a sa place et les activités sont menées dans le respect de l'évolution de chaque adhérent pour que tous se sentent bien et passent un moment convivial. »

Focus sur... les ateliers théâtre

Les ateliers théâtre comptent 18 enfants et 25 adultes. Après une année de travail, la finalité de ces ateliers est bien sûr le spectacle.

Deux pièces majeures seront jouées cette année :

Jeu de massacre d'Eugène Ionesco écrit en 1970 et qui s'inscrit encore pleinement dans l'actualité. Une mystérieuse épidémie ravage la ville et décime les habitants. Quels que soient les catégories sociales et les âges, l'imminence d'une fin inéluctable engendre les comportements les plus cruels et les plus abjects. Théâtre atemporel qui pousse aujourd'hui encore à s'interroger... (samedi 20 mai - salle des fêtes - 20 h 30).

Pacamambo de Wajdi Nouwad qui invitera le spectateur à pénétrer l'imaginaire d'une jeune fille confrontée au deuil de sa grand-mère et cherchant à surpasser cette souffrance, seule. Sujet ambitieux et délicat abordé par l'auteur dans un récit à la fois cruel et ludique, et qui désamorce la peur de la mort et propose un hymne à la vie (samedi 3 juin - salle des fêtes - 20 h 30).

Contact : 04 74 21 88 28 (de 8 h 30 à 12 h, sauf le mercredi de 14 h à 17 h) - www.acsstdenis.fr

État civil

Naissances

Lény BRASIER (29/01), Inès BEN DAOUD (30/01), Lana BOUILLET (03/02), Maria GRINE (09/02), Éden PETITJEAN (17/02), Mathilde GILLET (09/03), Lyanna BANCILLON PITTIE (13/03), Zayneb EL GHAMRI (17/03), Clovis BRUYERE (21/03), Charlotte CURT (21/03).

Décès

Charles GUILLET (21/01), Michel ARNOLD (26/01), Claudette DURAND veuve JAUGEY (02/02), Eugène PIRAT (09/02), Robert GUIGUE (10/02), Joseph CORTINOVIS (24/02), Aimé PAUBEL (01/03), Raymonde UZZENI épouse CAPPUCIO (01/03), Georges FAVIER (04/03), Lucie DESCHAUD veuve GUILLLOMIN (06/03), Claudette CORDIER veuve CRETIN (03/03), Roger CHAFFURIN (18/03).

Journal d'information municipale édité par la Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg. Directeur de la publication : Christophe Darget-Lacoste - Rédaction : Guenaëlle Le Goff-Viard - Mise en page : Made in Com by Hervé Goyard (Bourg-en-Bresse) - Impression : Imprimerie Poncet - Tirage : 2 800 ex. - Crédits photographiques : mairie de Saint-Denis, associations, Jean-Paul Trouny - Distribution : Mediapost
Ce journal est imprimé sur un papier recyclé.

> Un premier livre pour Paulette Grondier

À 94 ans, elle réalise un de ses rêves

Née en mai 1922, Paulette a vécu la Seconde Guerre mondiale alors qu'elle vivait à Lyon avec ses parents. Marquée par cette période mouvementée, elle a toujours voulu raconter ses souvenirs dans un livre et laisser ainsi un témoignage aux futures générations. « Cela faisait longtemps que je voulais écrire cette période de ma vie, raconte Paulette. On vivait dans la crainte et l'incertitude de ne pas savoir comment ça se terminerait. Ce n'était pas la vie normale qu'on aurait dû avoir... J'ai lu de nombreux récits concernant cette époque, mais aucun ne correspondait à ce que j'avais vécu. Je vivais en ville, et nous n'avons pas ressenti la guerre et l'occupation comme dans les campagnes. »

Quand on lui demande pourquoi elle a choisi « Bienheureux rutabagas » comme titre pour son ouvrage, c'est sans hésitation qu'elle se livre :



« si on n'avait pas eu ça à manger, je ne sais pas ce qu'on serait devenus ! Les pommes de terre étaient un produit de luxe et les Allemands aimaient les pommes de terre. S'ils avaient aussi aimé le rutabaga, il ne nous serait rien resté... Je suis reconnaissante envers ce légume qui, en quelque sorte, nous a sauvé la vie. »

Retour en images...



> Demandes de cartes d'identité

À compter du 21 mars 2017, les demandes de carte d'identité, comme les demandes de passeport, doivent être déposées auprès des mairies dotées d'un dispositif de recueil, à savoir :

- Mairie de Bourg-en-Bresse : 04 74 45 71 99
- Mairie de Viriat : 04 74 25 30 88
- Mairie de Péronnas : 04 74 32 31 50

Contactez la mairie de votre choix par téléphone afin de convenir d'un rendez-vous.

Conformément aux instructions préfectorales, aucune demande ne pourra être traitée par nos soins après cette date.

> Inscriptions scolaires

Pour toute inscription scolaire, veuillez prendre rendez-vous en mairie en contactant le 04 74 24 45 47 (sauf le mercredi). Il vous sera demandé d'apporter votre livret de famille et un justificatif de domicile récent. Ensuite, vous pourrez procéder à l'inscription auprès de l'école concernée.

Zoom agenda

Marché européen

Organisé par le Comité de jumelage le 12 mai.

Au programme : vente de produits européens à consommer sur place ou à emporter, animation musicale et décoration sur le thème de l'Europe réalisée par les enfants de Pôle Pyramide.

Rendez-vous sur l'esplanade de Pôle Pyramide.

Élection présidentielle

Le premier tour de l'élection présidentielle aura lieu dimanche 23 avril 2017. Le deuxième tour aura lieu dimanche 7 mai 2017 (8 h - 19 h).

Élections législatives

Le premier tour des élections législatives aura lieu dimanche 11 juin 2017. Le deuxième tour aura lieu dimanche 18 juin 2017.

Dimanche 18

Fédéral Bouliste - Comité bouliste de l'Ain
2^e tour élections législatives - Bureaux de vote
• **Dimanche 25**
Accords Musique - Concert des Trams des Balkans - Salle des fêtes

Agenda

AVRIL 2017

- **Dimanche 5**
16 h — Matinée Accords Musique - salle des fêtes
- **Dimanche 9**
9 h - 17 h - Vente exposition - Club Amitié Rencontre - Foyer
16 h - Matinée Accords Musique - Salle des fêtes
- **Samedi 22**
13 h 30 - Qualification simples du secteur bressan 3^e et 4^e division - La Boule joyeuse
- **Dimanche 23**
8 h - Qualification simples du secteur bressan 3^e et 4^e division - La Boule joyeuse
1^{er} tour élection présidentielle - Bureaux de vote

MAI 2017

- **Dimanche 7**
2^e tour élection présidentielle - Bureaux de vote
- **Lundi 8**
11 h 30 - Commémoration du 8 mai 1945
- **Vendredi 12**
17 h - Marché européen - Comité de jumelage Saint-Denis/Schutterwald
- **Dimanche 14**
8 h - 13 h - Marché aux plants - Comité de fleurissement & ventes de tartes - Club Amitié Rencontre
- **Vendredi 19**
20 h 30 - Conférence Ain Nature et Santé (Je suis responsable de l'eau que je bois)
- **Samedi 20**
20 h 30 - Café théâtre - ACS - Salle des fêtes

- **Mardi 30**
9 h - 13 et 16 h - 19 h - Don du sang - Salle des fêtes

JUIN 2017

- **Vendredi 2**
18 h - Gala culturel - ACS - Salle des fêtes
- **Lundi 5**
Vide-grenier - Petite Unité de Vie - La Chenevière
- **Dimanche 11**
1^{er} tour élections législatives - Bureaux de vote
- **Vendredi 16**
20 h 30 - Conférence Ain Nature et Santé (Panchar Karma)
- **Samedi 17**
Fédéral Bouliste - Comité bouliste de l'Ain

www.stdenislesbourg.fr/Calendrier-des-fetes

